



Licenciement pour incident sur un Poids Lourds

Par **SK1**, le 17/12/2011 à 13:13

Bonjour à tous,

Je suis chauffeur routier (transport de voitures), le lundi 12 décembre alors que j'entrais sur l'autoroute un jumelage (2 roue côte a côte) situé sur la remorque s'arrache du moyeu et de l'essieu pour finir sa route 1 peu plus loin ce qui a engendré de gros frais pour l'entreprise (Dépannage, convoyage des véhicules neufs, convoi bloqué 2 jours pour réparation).

Ce samedi je reçois en Lettre recommandée avec AR une mise à pied suivi d'un rendez-vous le lundi 26 décembre en vue d'un licenciement concernant cet incident.

Je précise qu'il est impossible de prévoir ce cette avarie.

Peut-il me licencier pour ces faits?

Cordialement.

Par **P.M.**, le 17/12/2011 à 14:19

Bonjour,

Il sera toujours temps de contester le licenciement après s'il est prononcé mais je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...